

Question :

Quel est l'avis religieux sur la célébration de la 27ème nuit de Ramadan en tant que laylat-Al-Qadr ou "la nuit du destin"?

Réponse :

La meilleure voie à suivre est celle de Mohammad (صلى الله عليه وسلم), et les pires des choses ce sont les innovations en religion (Bid'a).

Donc, la voie que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a suivie au mois de Ramadan était d'augmenter les pratiques cultuelles, telles que la prière, la lecture du Coran, les aumônes ainsi que toutes les autres bonnes actions. Il avait l'habitude, dans les vingt premiers jours, de dormir et de faire la prière, tandis que pendant la dernière décade, il réveillait ses épouses, rassemblait toutes ses forces et passait la nuit à faire les prières surrogatoires.

Il encourageait également les gens à faire les prières nocturnes au mois de Ramadan et durant la nuit du destin (Laylat-Al-Qadr). Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit :

« Celui qui fait les prières surrogatoires au mois de Ramadan (Tarâwiyyh) en pleine foi et conviction d'être récompensé; ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. »

« Celui qui prie à la veille de la nuit d'Al-Qadr au mois de Ramadan en ayant la pleine foi et la conviction d'être récompensé ; ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. » Hadith agréé par tous les auteurs des "Sounan".

Le Messenger (صلى الله عليه وسلم) a expliqué que la Nuit du Destin (Laylat-Al-Qadr) se situait dans la dernière décade de Ramadan, et qu'elle se trouvait précisément dans les nuits impaires. Le Messenger (صلى الله عليه وسلم) a dit: **« Cherchez-la dans la dernière décade (du Ramadan) parmi les nuits impaires. »** rapporté par 'Ahmad dans Al-Mousnad, et extrait par At-Tirmidhî où il a mentionné: **« Cherchez-la dans la dernière décade de Ramadan, la veille de 21, de 23, de 25, de 27 ou à la dernière nuit (la veille de 29) »**. At-Tirmidhî a dit, après l'extraction de ce hadith, que ce hadith était bon (hassan) et authentique (Sahîh).

Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a enseigné à `A'ïcha (رضي الله عنها) l'invocation qu'elle doit faire si elle saisit l'opportunité de cette nuit. 'Ahmad a rapporté dans son Mousnad que `A'ïcha (رضي الله عنها) a dit: « O Messenger d'Allah! Qu'est ce que je dois dire si j'arrive à distinguer la Nuit du destin (Al-Qadr) ». Le Prophète lui recommanda de dire: **"O Allah! Tu es certes Pardonneur, Tu aimes le pardon, pardonne-moi donc." »** . Ce hadith est relaté également par An-Nasâ'î, Ibn Mâdja, et At- Tirmidhî. At-Tirmidhî a dit après l'avoir extrait: Ce hadith est bon (hassan) et authentique (Sahîh).

Ceci constitue la voie suivie par le Messenger d'Allah (صلى الله عليه وسلم) durant le mois de Ramadan, et durant la Nuit du Destin.

Quant à la célébration de la veille du vingt sept, présumant que c'est la Nuit du Destin, elle contredit la tradition du Messenger d'Allah (صلى الله عليه وسلم) parce qu'il ne l'a jamais célébrée.

Elle est donc une innovation hérétique (Bid'a).



Qu'Allah vous accorde la réussite et prière et salut sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Membre	Vice-président du Comité
`Abd-Allah ibn Manî`	`Abd-Allah ibn Ghoudayân	`Abd-Ar-Razâq `Affifî